



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/11/2019

Dossier complet le :

07/11/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0247

1. Intitulé du projet

Construction de deux oeuvres "Enkidu" et "Ninsun" ZAC ParisEst, 28-34 rue des Vieilles Vignes à Croissy-Beaubourg

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Ribotte

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Kiefer Anselm, gérant de la société Ribotte

RCS / SIRET

3 8 8 6 7 4 3 2 7 0 0 0 5 0

Forme juridique

sarl unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000m ² et 40 000m ²	Construction de 2 bâtiments à usage d'entrepôts pour une surface de planchers globale de 7 209 m ² Changement d'affectation de surfaces de bureaux existantes en surfaces d'entrepôts pour 6 342,50 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'intègre sur un terrain déjà urbanisé de la zone d'activités Paris-Est à Croissy-Beaubourg, occupé initialement par la société Philips SA, puis plus récemment par les sociétés Cora Casino et Fomax.

La Société Ribotte, société de production et d'administration des oeuvres de l'artiste Anselm Kiefer, déjà installée sur la zone au n°7 boulevard de Beaubourg, acquiert en 2019 cet ensemble immobilier constitué de bâtiments à usage d'entrepôts et de bureaux (voir annexe 4.1 - plan état actuel). Ces 2 sites contigus fonctionneront comme une entité unique dédiée :

- à la production et au stockage des oeuvres de l'artiste,
- à leur présentation dans le cadre de la préfiguration de projets artistiques et d'expositions.

Le projet concerne la construction de 2 oeuvres dénommés "Enkidu" et "Ninsun" (voir annexe 4 - plan projet). Ces volumes vides, non chauffés et équipés d'un pont roulant, permettront de préfigurer les futures expositions d'un ensemble d'oeuvres de l'artiste Anselm Kiefer, avant leur départ vers des galeries et des musées.

Sur les bâtiments existants, des cloisons de bureaux seront démolies afin d'affecter les espaces à l'usage d'entrepôt d'oeuvres d'art.

Le projet prévoit en outre la suppression de 513 places de stationnement inutilisées dans le cadre de la nouvelle exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Les bâtiments existants seront donc principalement destinés à y entreposer des œuvres d'art.

Les nouvelles constructions devront permettre à l'artiste de contempler ses œuvres à distance avant de les faire partir vers des galeries et musées du monde entier.

Le projet ne génère pas de nouveaux emplois.

L'établissement n'est pas destiné à accueillir du public, seuls des galeristes ou collectionneurs privés peuvent être accueillis sur place.

L'activité exercée par la société Ribotte n'est pas visée par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

(Voir annexe 4.2 - Plaquette de présentation de l'activité)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 3 phases successives sur une période totale de 24 mois :

La 1ère phase dite de préparation et gros œuvre comportera :

- le déplacement de l'édicule du poste HTA privé existant sur le terrain vers la limite du terrain côté rue des Vieilles Vignes,
- la suppression du poste détenteur gaz dont l'alimentation en gaz a été supprimée par les utilisateurs précédents,
- les terrassements pour la réalisation des nouvelles constructions et l'aménagement de leurs abords : environ 30% des déblais seront réutilisés sur place pour remblaiement, nivellement et sur les nouvelles zones d'espaces verts créés,
- la mise en place des réseaux enterrés nécessaires aux nouvelles constructions et leur raccordement aux réseaux existants sur le terrain,
- Le déplacement des 2 bornes incendie,
- la réalisation des fondations en BA.

La 2ème phase dite de clos couvert comportera :

- la réalisation de la superstructure métallique constituée de portiques, contreventements,...
- la réalisation de la couverture en bac acier, isolation 29mm et étanchéité bicouche,
- la réalisation du bardage extérieur et l'installation des grandes portes coulissantes.

La 3ème phase dite d'aménagement des abords et mise en service des nouveaux bâtiments comportera :

- les équipements des bâtiments, notamment pont roulant 5T, éclairage électrique par Led, désenfumage à ouverture automatique par détection ...
- la réalisation du bardage intérieur bois,
- l'aménagement des abords (enrobés pour voirie et stationnement, espaces verts ...).

(voir détails du projet en annexe 4.3.1)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain est desservi par la rue des Vieilles Vignes reliée par le boulevard de Beaubourg aux grandes infrastructures routières du secteur :

- la N104 (francilienne) par le boulevard de Courcerin
- l'autoroute A4 (autoroute de l'Est) par l'avenue de la Soubriarde.

Il bénéficie de la proximité immédiate de l'aéroport de Lognes Emerainville au Nord-Ouest et d'une desserte bus sur la rue des Vieilles Vignes par la ligne 421 qui relie la gare de Torcy à Emerainville-Pontault Combault (RER A), ainsi que d'un réseau de pistes cyclables.

Les nouvelles constructions ne seront utilisées qu'occasionnellement, 5 à 6 fois par an et sur une durée moyenne de 5 jours lors de chaque utilisation. Elles mobiliseront alors au maximum 9 personnes parmi les 12 emplois existants.

Dans le cadre d'une commande d'un musée, l'artiste y installera un ensemble d'œuvres qui préfigureront la future exposition. Ces œuvres seront ensuite acheminées vers le musée commanditaire.

Les flux générés par ces opérations seront de 2 à 4 poids lourds maximum sur 1 journée soit environ 24 poids lourds maximum en entrée et sortie / an.

Des galeristes ou collectionneurs privés pourront également être accueillis sur place : au maximum 5 visiteurs simultanément. Sur les 555 places de stationnement actuelles, 42 seront conservées afin d'assurer le stationnement des véhicules légers à l'usage des employés et des visiteurs ainsi que le stationnement ponctuel des poids lourds lors des opérations de chargement et déchargement des œuvres.

(voir détails du projet en annexe 4.3.2)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'agrément pour entrepôt supérieur à 5 000 m² art. R.431-16 g du code de l'urbanisme (demande en cours).
Permis de construire comportant démolitions : PC n°077 14619 00008 déposé le 10.10.2019 (instruction en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain :	46 497 m ²
- Constructions nouvelles : "Enkidu" : l 24.86m, L 84.86m, emprise 2 109,6 m ² sur H 20 m "Ninsun" : l 33.85m, L162.91m, emprise 5 514,5 m ² sur H 20 m	"Enkidu" : 1 968 m ² surf. plancher "Ninsun" : 5 241 m ² surf. plancher
- Bâtiments existants :	
Bureaux conservés :	196,50 m ² surface de plancher
Entrepôt conservés :	13 559 m ² surface de plancher
Surfaces de bureaux transformées en entrepôts :	6 342,50 m ² surface de plancher

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC ParisEst
28-34 rue des Vieilles Vignes
77183-Croissy-Beaubourg (Seine et Marne)
Parcelle section AD n°8

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 38' 30" E Lat. 4 8° 49' 46" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Antériorité sur l'existant :

- Permis de construire PC n°77-8-58932 du 21 juillet 78 et modificatif du 20 décembre 1978 délivré à Interbail pour la construction d'un "bâtiment à usage de service après-vente" pour 25 405 m² SHON (Société Philips SA).
- Permis de démolir PD n° 77 146 17 00001 du 4 août 2017 pour environ 4 930 m² HON de surfaces de bureaux (Société Fomax)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I ou II La limite la plus proche du terrain du projet se situe à environ 30 m de la ZNIEFF Type II "Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières" (FR11 0001182) qui inclue une ZNIEFF de type I "l'étang de Croissy et étang de Beaubourg" (FR11 0020005) répertoriés pour leur grand intérêt biologique et écologique
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un APB L'APB le plus proche du site est l'"Etang de Beaubourg" (FR 38 00014) à environ 180 m au Sud-Est de la limite du terrain du projet. Le biotope de l'étang de Beaubourg est protégé depuis l'arrêté préfectoral du 13.01.1992
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale ou régionale, ni dans une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional Le site le plus proche du projet correspond à la RNR "Iles de Chelles" à environ 5,4 km au Nord-Est de la limite du terrain du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère au sein d'un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'État approuvé par arrêté préfectoral le 031/02/2013 et par le PPBE du réseau routier départemental de juin 2012. La commune n'est pas considérée comme site à enjeux par le PPBE départemental. S'agissant d'entrepôts, le projet ne comporte pas de logements
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans aucun périmètre de protection de 500 m d'un monument historique classé ou inscrit, ni dans un site patrimonial remarquable. Le périmètre de protection de monument historique le plus proche se situe à environ 2,6 km à l'Est de la limite du terrain du projet Il s'agit de la "ferme de Lamirault" inscrit par arrêté du 13.11.1985.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé dans le périmètre d'un PPRN prescrit. L'annexe à l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n°49 du 3 février 2006 mis à jour le 6 mars 2007 indique la description succincte de l'intensité du risque aléa dû à une sécheresse faible à forte. Les fondations des bâtiments seront conçus en tenant compte de ces contraintes. La commune de Croissy-Beaubourg n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne présente aucun site BASOL, et le site BASIAS le plus proche se trouve à environ 200 m au Nord-Est du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein de la zone de répartition des eaux de l'Albien (ZRE 03001). Il s'agit d'une ZRE de type souterrain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS de Seine et Marne, le site du projet se situe à l'écart d'un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche "Abords du château de Guermantes et Vallée de la Gondoire" (inscrit le 20.07.1972) se trouve à environ 2,6 km au Nord-Est de la limite du terrain du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Le site inscrit le plus proche correspond à une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Bois de Vaires-sur-Marne" (FR11 00819) à environ 6km au Nord de la limite du terrain du projet (voir annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site classé. Le site classé le plus proche "Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire" (classé le 14.09.1990) se trouve à environ 3,7 km au Nord-Est de la limite du terrain du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau. Les constructions nouvelles disposeront chacune d'un point d'eau utilisé ponctuellement pour le lavage, qui sera raccordé à l'alimentation d'eau potable existante sur le terrain.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. D'après le BRGM, le projet ne se situe pas dans une zone inondable par remontée de nappe. Le niveau d'assise des fondations des 2 constructions est établi à la côte 103.20 NGF, et le niveau de la nappe relevé sur le site étant à la côte 103.10 NGF, la réalisation des fondations n'engendrera pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires à la réalisation des 2 constructions et à l'aménagement des abords engendreront des déblais de l'ordre de 7 000 m ³ . Environ 30% de ces déblais seront réutilisés sur place, les excédents soit environ 4 900 m ³ seront triés et évacués en décharges publiques
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. Les mouvements de terre générés par les terrassements seront pour environ 2 100 m ³ réutilisés sur place en traitement des abords et sur de nouvelles zones de plantation
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations et dégradations de la biodiversité existante. Situé sur la ZAC d'activités Paris-Est, il dispose d'une végétation constituée de haies arbustives et d'arbres de haute tige de bonne maturité qui sera renforcée sur les limites du terrain, notamment côté rue des Vieilles Vignes et en limite du parc public. La superficie des espaces verts sera légèrement augmentée de + 200 m ² .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 6 km au Nord du terrain du projet. Il en est séparé par plusieurs communes péri-urbaines ainsi que par l'A4, la D199 et la gare de Vaires-Triage (gare de fret). Ces éléments marquent une rupture entre le site Natura 2000 et le projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 constructions nouvelles s'implantent sur un terrain constructible de la ZAC Paris-Est, sur lequel il existe déjà des bâtiments d'entrepôts et de bureaux. Le terrain, situé à proximité d'une ZNIEFF de type I et type II (à 30 m environ au point le plus proche du terrain du projet), est séparé de celles-ci par la rue des Vieilles Vignes et par une bande de terrains d'environ 150 m qui accueille des activités conformes au programme de la ZAC. Par sa nature particulière, dépôt d'œuvres d'art, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les zones à sensibilité particulières énumérées au 5.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il s'implante sur un terrain déjà construit de la ZAC d'activités Paris-Est.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Croissy-Beaubourg n'est soumise à aucun PPHT. Le site du projet n'est pas concerné par des risques de transport de matières dangereuses. Le réseau TMD le plus proche correspond à une canalisation de gaz naturel située à environ 2 km à l'Est du projet. Sur la ZAC Paris-Est, 6 sites ICPE, dont 3 autorisés et 3 enregistrés, sont situés dans un rayon de 500 m autour du terrain du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone de risque faible de retrait/gonflement des argiles. Une étude géotechnique (G2AVP) a été réalisée par Botte sondages pour adapter les fondations et principes de construction aux sols en place. Le projet situé en zone 1 est exposé à un risque sismique aléa très faible. Il n'est pas concerné par le risque inondation, ni par le risque de cavités souterraines
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Consistant en la création d'espaces de stockage d'œuvres d'art, le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Depuis leur construction, les bâtiments existants ont été précédemment occupés par les sociétés Philips SA, Cora Casino et dernièrement Fomax, à l'usage d'entrepôts et de bureaux. Le terrain n'est donc pas concerné par des risques sanitaires occasionnés par une pollution anthropique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la phase travaux, le chantier respectera les dispositions du cahier des charges de la ZAC en matière d'organisation du trafic Poids Lourds et engins de chantier. Dans sa phase exploitation, la nouvelle activité n'impactera que très peu le trafic (voir point 4.3.2). Les flux générés seront négligeables comparés à ceux générés par les activités précédentes et resteront très marginaux par rapport aux flux existants sur la zone d'activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet générera des bruits qui seront limités à la durée du chantier. Le terrain est concerné par les nuisances sonores de : - l'aérodrome de Lognes-Emerainville au Nord-Ouest - la N104 à environ 900 m à l'ouest classée en catégorie 1 des infrastructures de transport Rappelons que le projet ne comporte pas de logements

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières en phase chantier ou en phase d'exploitation.</p> <p>Il n'est pas concerné par des nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de vibrations autres que celles ponctuelles des engins et équipements de chantier qui seront limitées à la durée du chantier</p> <p>Il n'est pas concerné par des vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses au moment de la mise en place des portiques de la structure des nouvelles constructions qui s'effectuera en période nocturne jusqu'à 2h hors périodes d'activité de l'aérodrome et conformément aux conditions prescrites par la Direction générale de l'Aviation Civile.</p> <p>Il n'est pas concerné par des émissions lumineuses</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les rejets dans l'air proviendront des poussières émises lors des terrassements et des émissions liées au trafic des engins de chantier. Ces rejets seront de faibles nuisances</p> <p>En phase exploitation, il n'y aura pas de rejets dans l'air, les nouvelles constructions, destinées à rester ouvertes sur l'extérieur en fonctionnement habituel, n'étant pas équipées de chauffage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Après projet, les surfaces minéralisées (voirie) et couvertes (bâtiments) seront légèrement inférieures de -200m² par rapport à l'existant. Les eaux en provenance des toitures des nouvelles constructions seront collectées dans des descentes diam.140mm raccordées aux collecteurs existants diam.500 situées sur les limites latérales du terrain. Ces derniers seront repris dans le collecteur diam.800 existant sur le terrain qui se raccorde au réseau situé sur la rue des Vieilles Vignes, sans aucune modification de ce raccordement</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nouvelles constructions ne comportent pas d'installations sanitaires. Elles seront équipées d'un point d'eau et d'un siphon de sol. Les eaux de lavage seront évacuées par les collecteurs existants diam.200 situés à proximité des constructions. Ces derniers se raccorderont aux 2 extrémités du terrain au réseau public situé sur la rue des Vieilles Vignes, sans aucune modification de ces raccordements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, tous les déchets de chantier seront triés et évacués dans les filières adaptées.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas la production de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Le site dispose de bennes incluant le tri sélectif des déchets non dangereux collectés par une société spécialisée dans le traitement des déchets, collecte, recyclage et valorisation</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux retenus pour les façades des nouvelles constructions respecteront les valeurs de clair/obscur définies sur la ZAC et s'harmoniseront avec l'existant. Leur intégration dans le site sera assurée par l'harmonie des textures et des couleurs choisies dans un camaïeu de gris et par les apports végétaux. Elles seront en partie masquées par les arbres et, de ce fait, ne seront que très peu perceptibles de loin (Voir annexe 3.1 - Photos insertion des projets).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur la ZAC d'activités "Paris-Est" en zone UX.PE-a au PLU de la commune où sont autorisées les constructions à usage d'activités, d'entreposage et de stockage. Il n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme aménagements) et sera conforme à l'usage des sols défini par le PLU sur cette zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale du fait de la spécificité de l'activité exercée : entreposer des œuvres d'art et préfigurer des expositions avant leur départ vers des galeries et musées. Avec :

- 12 emplois permanents,
- 5 visiteurs au maximum de manière occasionnelle,
- 24 poids lourds maximum en entrée et sortie / an,

l'activité aura un impact négligeable sur son environnement. Elle ne présentera aucune aggravation par rapport aux activités précédentes et en réduira au contraire les impacts en ce qui concerne les flux de véhicules, les besoins en énergie, les volumes d'eaux pluviales à collecter et traiter,... qui seront inférieurs à ceux générés par les utilisateurs précédents.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 3.1 - Photos proches et lointaine Insertion des projets
Annexe 4-1 - Plan de l'état actuel
Annexe 4.2 - Plaquette de présentation de l'activité de Ribotte
Annexe 4.3 - Description du projet :
4.3.1 - en phase travaux
4.3.2 - en phase exploitation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

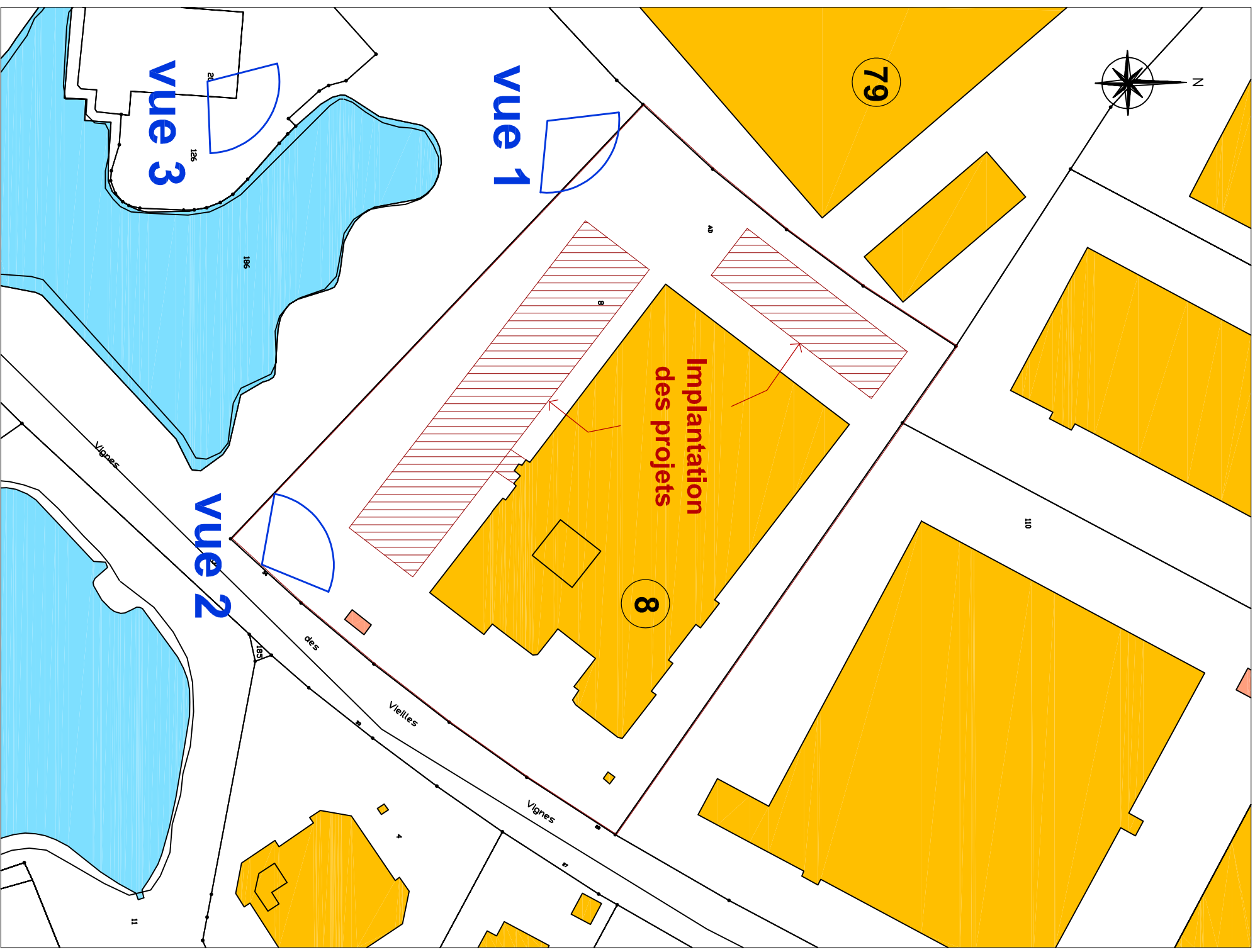
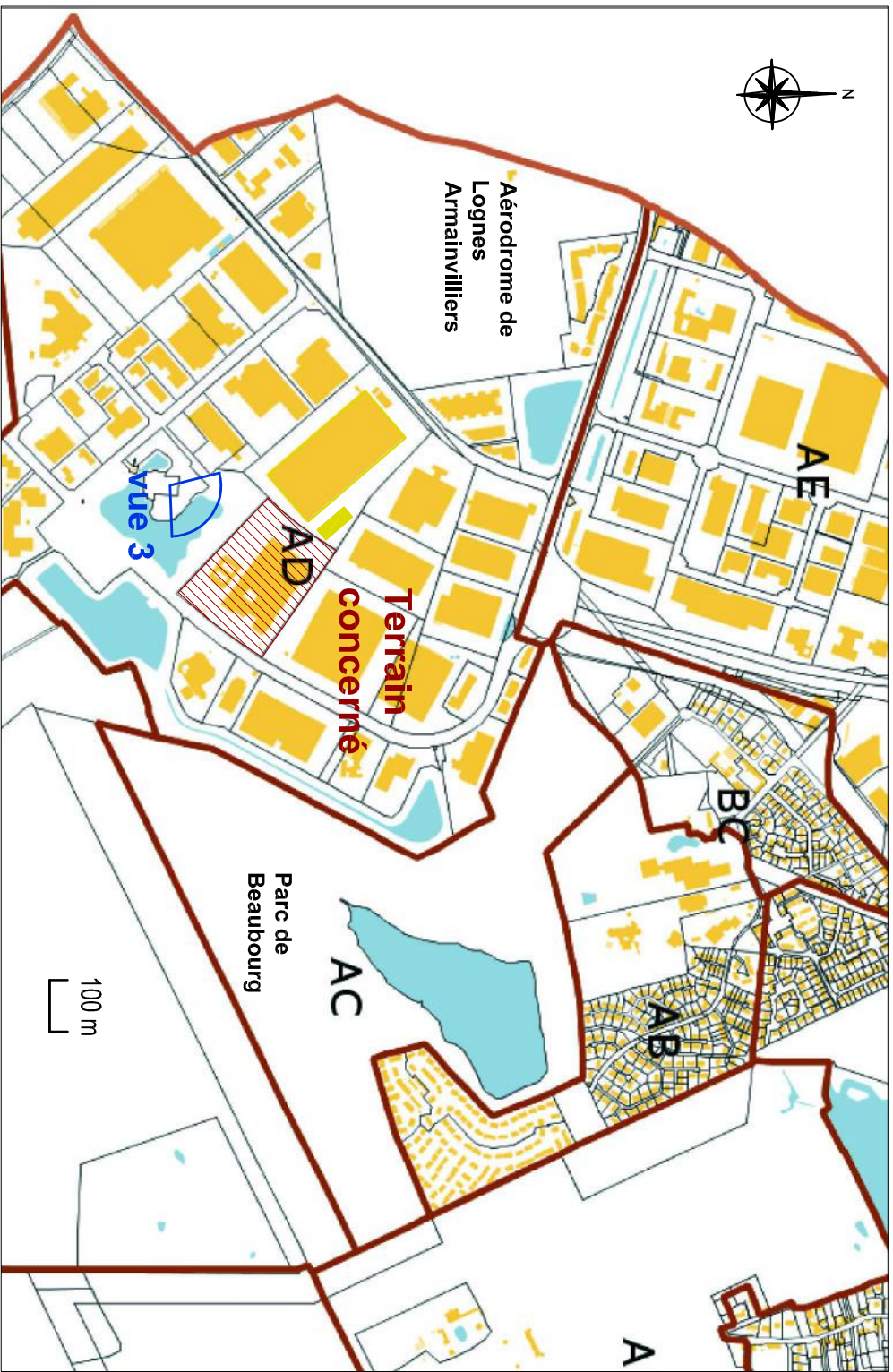
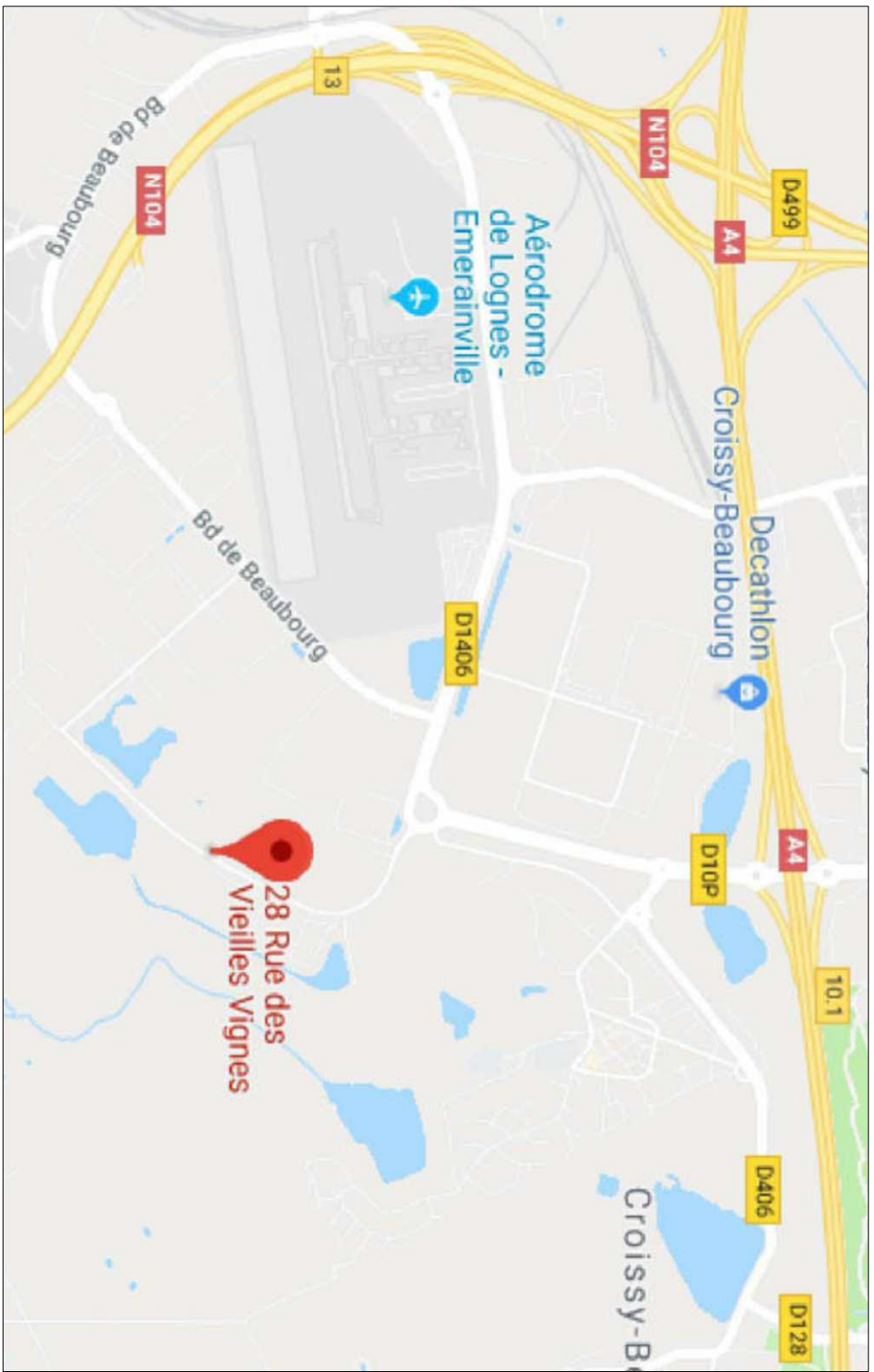
Croissy-Beaubourg

le,

07.11.2019

Signature

RIBOTTE
8, rue des Haudriettes
75003 PARIS
RCS B 388 674 327 ALES

Vue proche 1 - Depuis le parc public



Site "Enkidu"

Société RIBOTTE - 8 rue des Haudriettes 75003 Paris
Construction de 2 oeuvres "Enkidu" et "Ninsun" 28-34 rue des Vieilles Vignes à Croissy Beaubourg

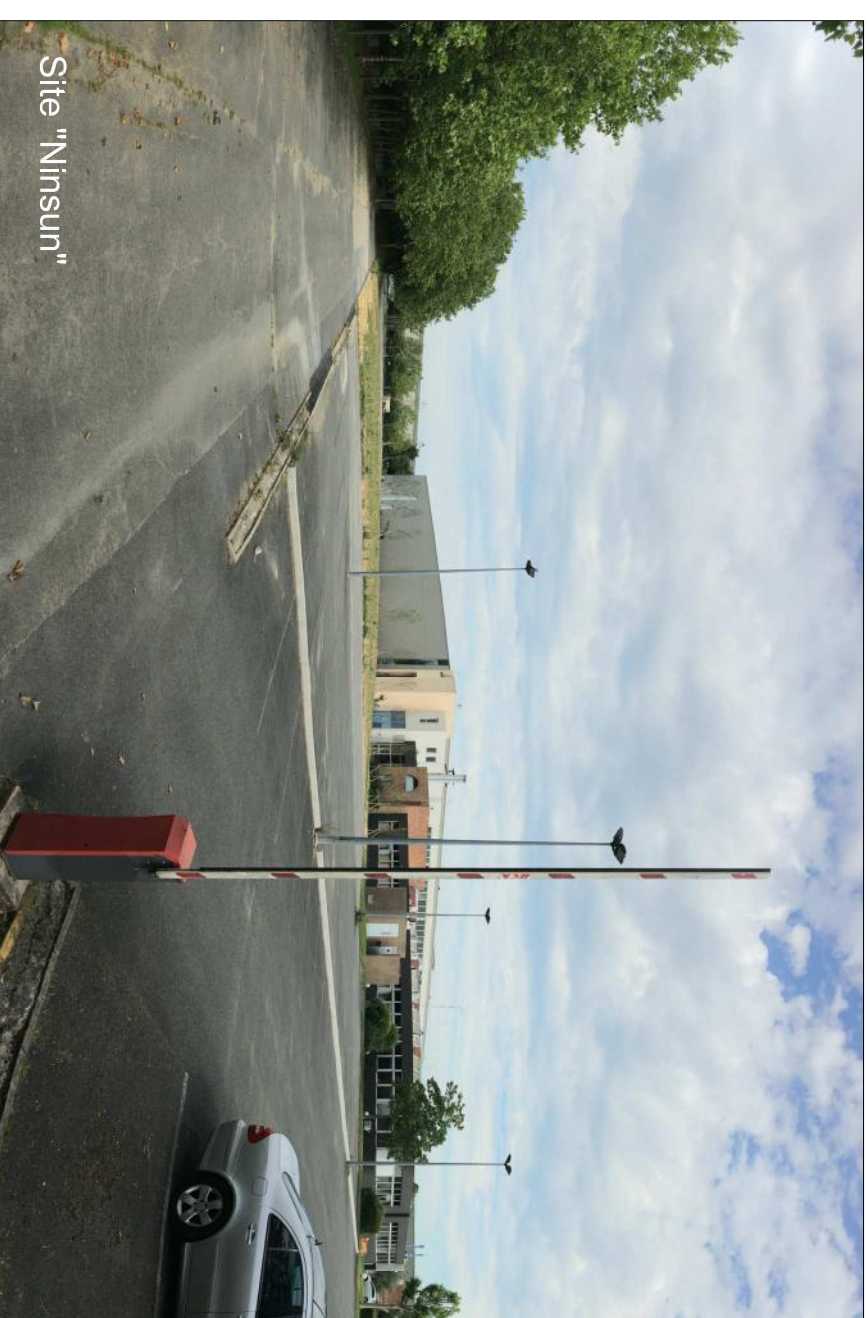
L'ATELIER Spalletti - Dayot
architectes Urbanistes
5 rue Gambey 75011 Paris

Photos juin 2019

VUES PROCHES

- 3 -

Vue proche 2 - Depuis l'entrée 34 rue des Vieilles Vignes



Site "Ninsun"

Vue lointaine 3 - Depuis le parc public



Zone d'implantation du projet

Société RIBOTTE - 8 rue des Haudriettes 75003 Paris
Construction de 2 oeuvres "Enkidu" et "Ninsun" 28-34 rue des Vieilles Vignes à Croissy Beaubourg

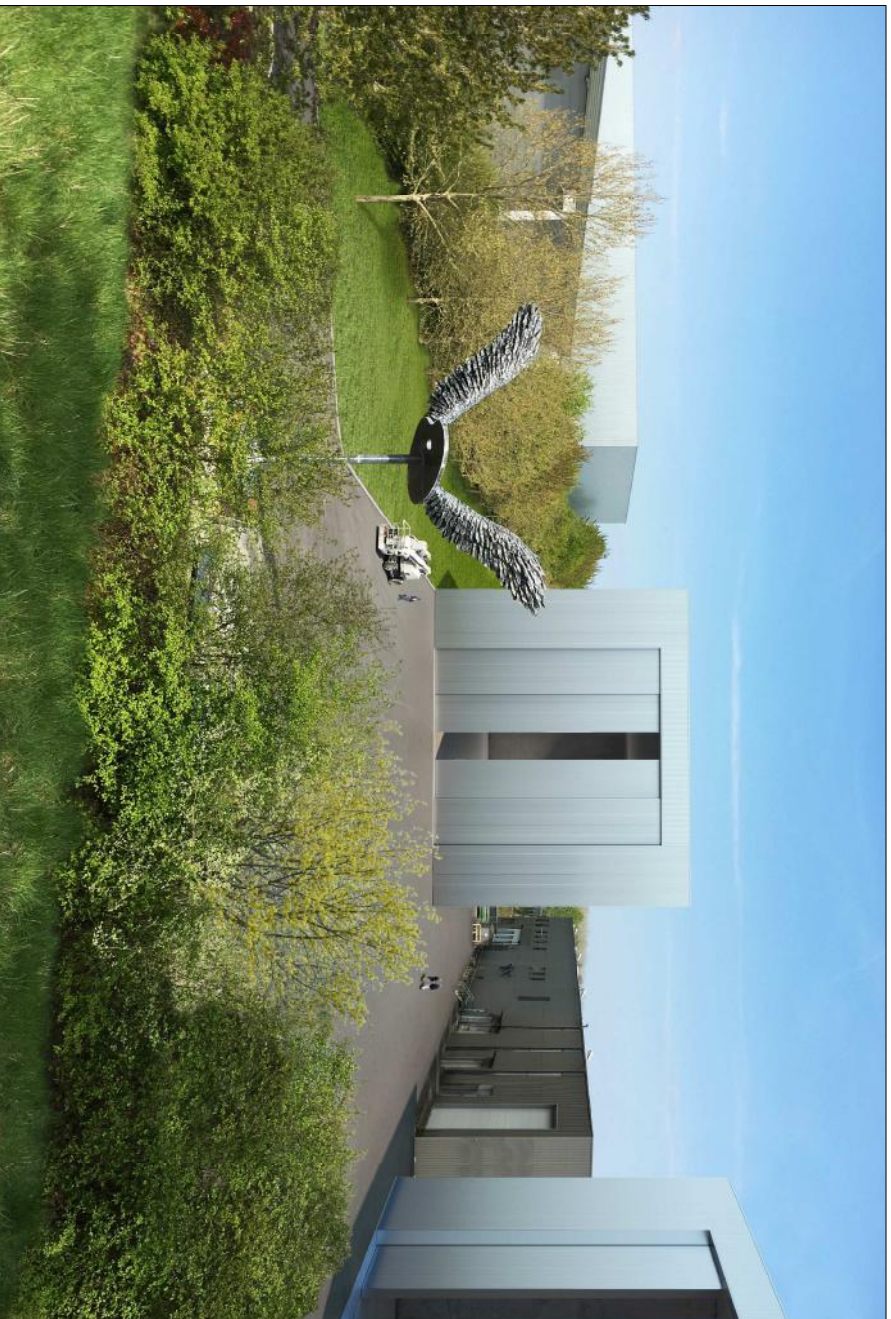
L'ATELIER Spalletti - Dayot
architectes Urbanistes
5 rue Gambey 75011 Paris

Photo juin 2019

VUE LOINTAINE

- 3 -

Vue proche 1 - Depuis le parc public



Insertion "Enkidu"

Vue proche 2 - Depuis l'entrée 34 rue des Vieilles Vignes



Insertion "Ninsun"

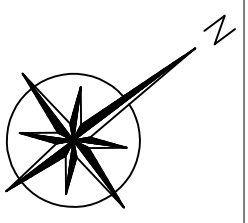
Vue lointaine 3 - Depuis le parc public



Insertion vue lointaine

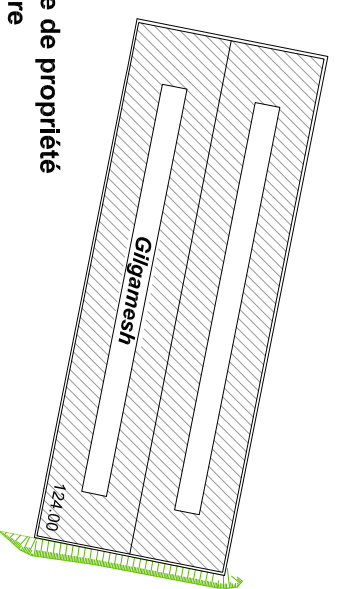
CARACTERISTIQUES DU TERRAIN (parcelle AD n°8) :
 Surface de la parcelle : 46 497 m²

- Emprise au sol maxi = S Terrain * 50% = 23 248,50 m²
 - Espaces verts mini = 46 497 m² * 20% = 9 299,40 m²



(Son AD n°102)
 ETAT par le ministère de l'Economie et des Finances

(Son AD n°110)
 NATIXIS BAIL et NATIXIS LEASE IMMO
 211.02



Limite de propriété
 Cloture

PROJET :

- Emprise au sol projet : 7 712,12 m²
Enkidu : 2 109,62 m²
Ninsun : 5 514,50 m²
 Passage couvert : 88 m²
- Surface de planchers projet : 7 208,97m²
Enkidu : 1 967,99 m²
Ninsun : 5 240,98 m²

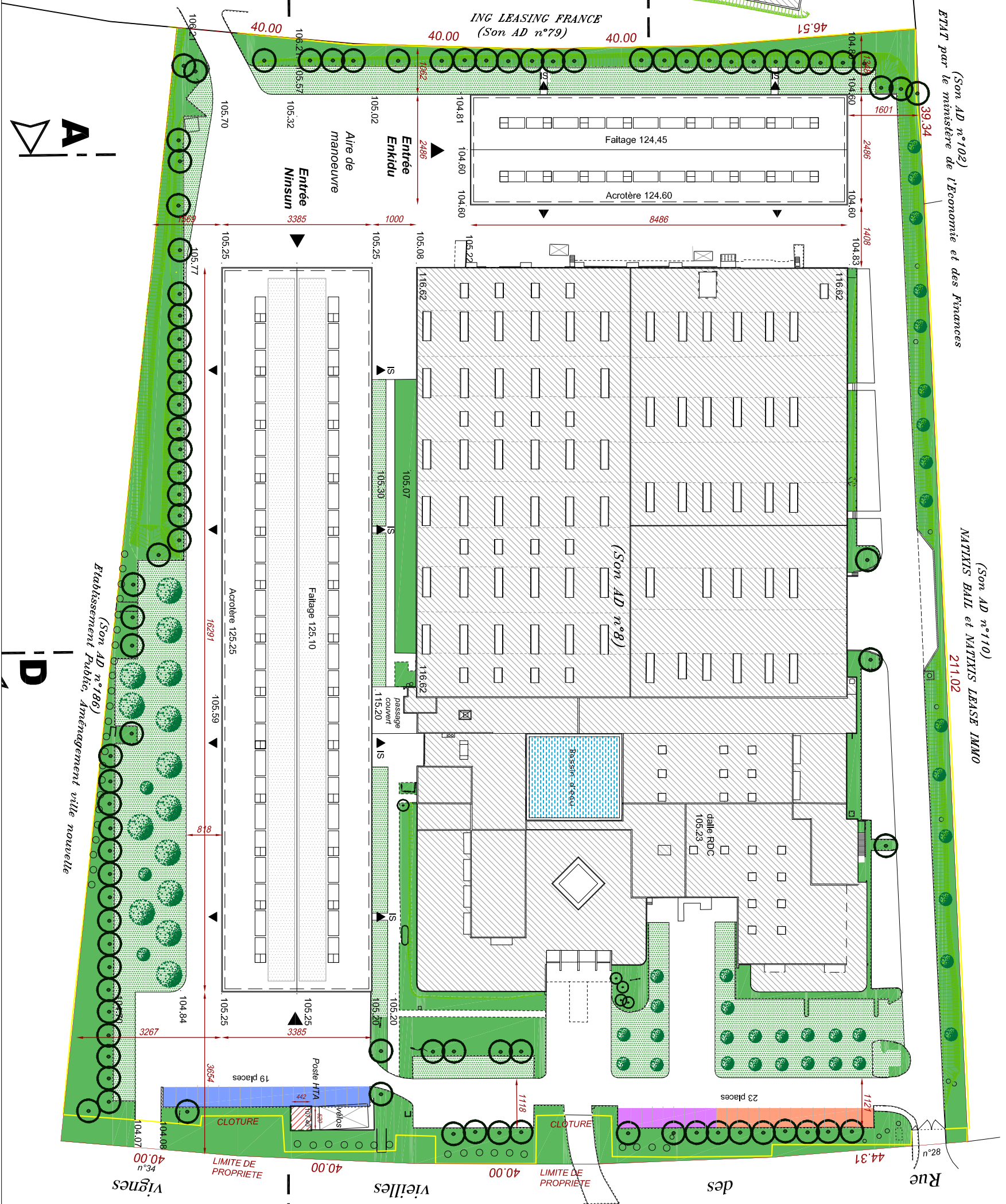
TOTAL AVEC PROJET :

- Emprise au sol avec projet : 22 658,12 m²
- Espaces verts avec projet : 10 881 m²
- Surface de planchers avec projet : 27 307 m²

Places de stationnement : 42 conservées

- aires destinées au bureau (3 emplois)
- aires destinées aux entrepôts (9 emplois)
- aires destinées aux visiteurs (5 visiteurs)

- Espaces verts créés
- Arbres replantés (52 au total)
- Zones d'installation photovoltaïque
- Reconstruction de l'édicule poste HTA électrique
- Raccordement aux réseaux existants



Société RIBOTTE - 8 rue des Haudriettes 75003 Paris
 Construction de 2 oeuvres "Enkidu" et "Ninsun" 28-34 rue des Vieilles Vignes à Croissy Beaubourg

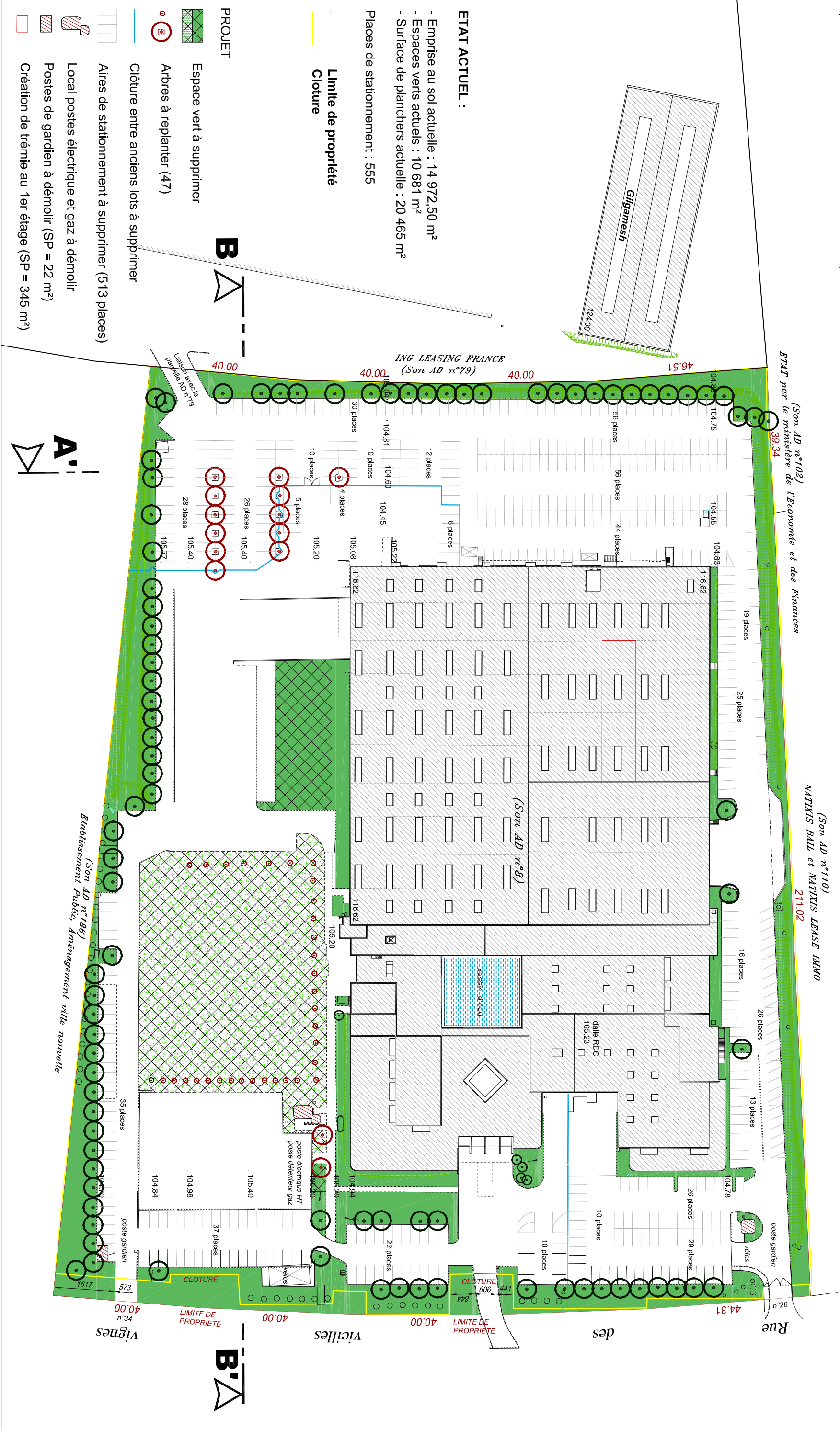
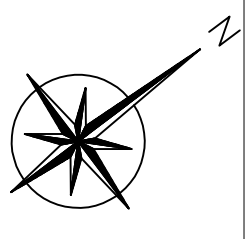
L'ATELIER Spallètt - Dayot
 architectes urbanistes
 5 rue Gambey 75011 Paris

Echelle : 1/10000

PLAN MASSE PROJET

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN (parcelle AD n°8) :
Surface de la parcelle : 46 497 m²

- Emprise au sol maxi = S Terrain * 50% = 23 248,50 m²
- Espaces verts mini = 46 497 m² * 20% = 9 299,40 m²



ETAT ACTUEL :

- Emprise au sol actuelle : 14 972,50 m²
- Espaces verts actuels : 10 681 m²
- Surface de planchers actuelle : 20 465 m²
- Places de stationnement : 555

Limite de propriété
Cloture

- PROJET**
- Espace vert à supprimer
 - Arbres à replanter (47)
 - Cloture entre anciens lots à supprimer
 - Aires de stationnement à supprimer (513 places)
 - Local postes électrique et gaz à démolir
 - Postes de gardien à démolir (SP = 22 m²)
 - Création de trémie au 1er étage (SP = 345 m²)

Société RIBOTTE - 8 rue des Haudriettes 75003 Paris
Construction de 2 oeuvres "Enkidu" et "Ninsun" 28-34 rue des Vieilles Vignes à Croissy Beaubourg

L'ATELIER Spallètti - Dayot
architectes urbanistes
5 rue Gambey 75011 Paris

PLAN MASSE ACTUEL

4.1



(Son AD n°186)
Etablissement Public, Aménagement ville nouvelle

(Son AD n°102)
ETAT par le ministère de l'Economie et des Finances

(Son AD n°110)
NATIXIS BAIL et NATIXIS LEASE IMMO 2111.02

ING LEASING FRANCE
(Son AD n°79)

(Son AD n°8)

des Vieilles Vignes

Rue



Aeliers
Anselm Kiefer

Arbres supprimés
en 2018

Bâtiment démolli
en 2018

8

Sanofi Aventis

Alliés

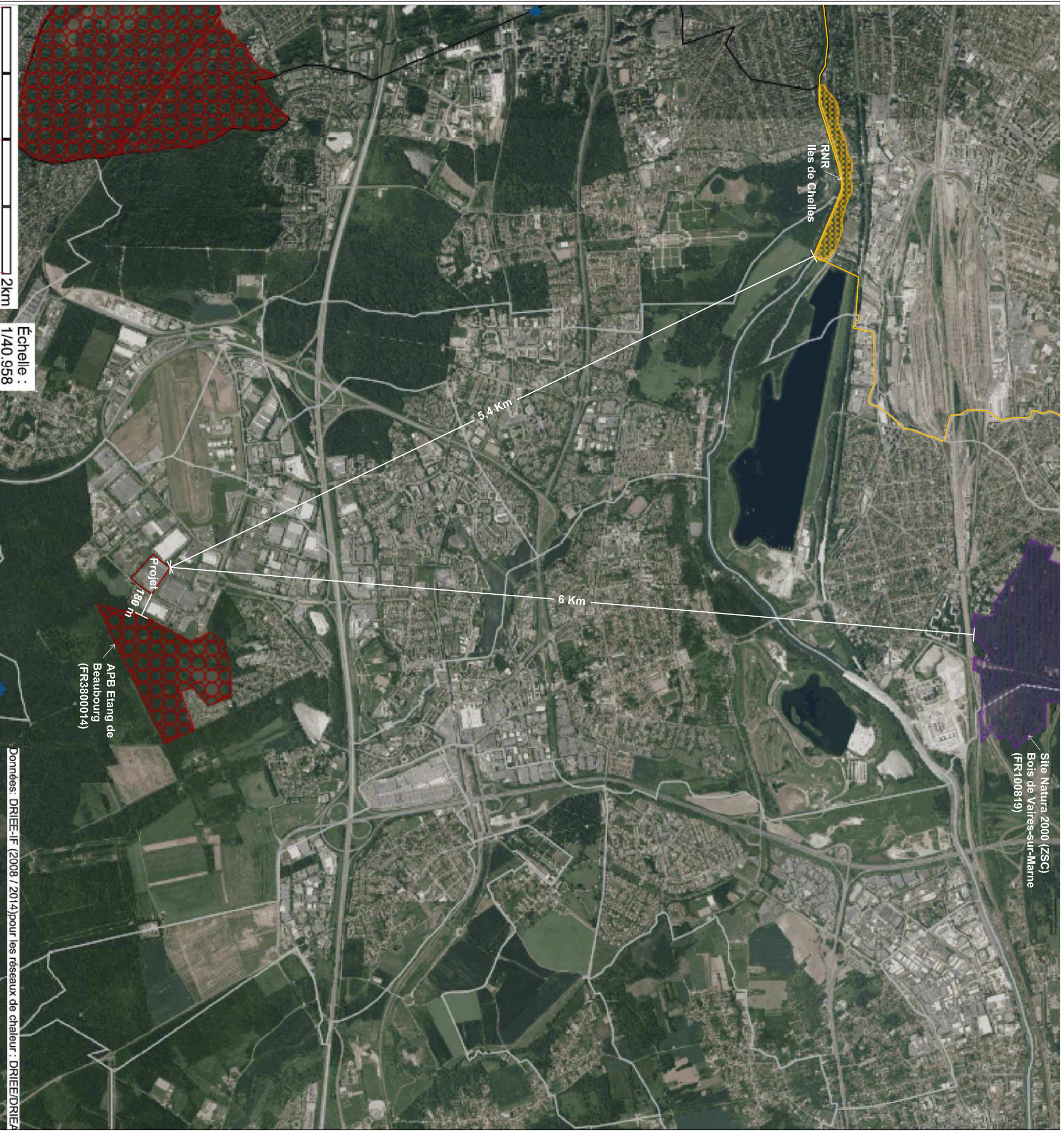
Textile Logistics

Forêt
d'Armainvilliers

Parc public

Etang public

Etang public



Zones naturelles

Nature Paysage Biodiversité

Zonages Nature

Périmètres des Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

APB

Zones de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000

Natura 2000 - Directive Oiseaux

Zones spéciales de conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) du réseau Natura 2000

Zones spéciales de conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) du réseau Natura 2000

Parcs naturels régionaux (PNR)

Classé

Etude

Projet

Réserve naturelle conventionnelle de l'Etang vieux de Sacy

RNC

Réserves Naturelles Nationales (RNN)

Réserves Naturelles Nationales (RNN)

Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Sacy (ZPNAF)

espace naturel ou forestier

zone agricole

Référentiel

Départements

Communes (BDTopo)

Communes (BDTopo)